

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

11075

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

BENT AÏB NISSEINE

Date de naissance :

Adresse :

Elbad 16.11.28

Total des frais engagés : 446,60 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Dr Asmaa DEBBAGH
Omnipraticienne
Urgentiste addicologue
235 Bd Yacoub El Mansour
Casablanca Tel: 05 22 36 85 32

Date de consultation :

Nom et prénom du malade :

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Age :

Nature de la maladie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Le : / /

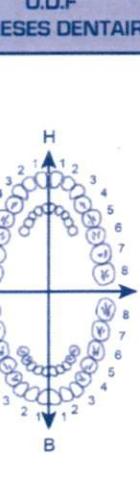
Signature de l'adhérent(e) :



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES				
Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
22/08/2022	C 9	1	20000	INP : <input type="text"/> Asmaa DEBBAGH Omnipraticienne addictologue

EXECUTION DES ORDONNANCES		
Cachet du Pharmacien et du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
HASSI FIHAB BOKKEL - CASABLANCA Tél : 05 22 38 85 33	22/08/22	246,60

ANALYSES - RADIOGRAPHIES			
Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRE																
Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.																
Important : Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.																
SOINS DENTAIRES 	Dents Traitées ()	Nature des Soins	Coefficient	INP : <input type="text"/>												
				CŒFFICIENT DES TRAVAUX		<input type="text"/>										
				MONTANTS DES SOINS		<input type="text"/>										
				DEBUT D'EXÉCUTION		<input type="text"/>										
				FIN D'EXÉCUTION		<input type="text"/>										
				O.D.F PROTHÉSES DENTAIRES 												
				DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE H <table border="0"> <tr> <td>25533412</td> <td>21433552</td> </tr> <tr> <td>00000000</td> <td>00000000</td> </tr> </table> D <input type="text"/> G <table border="0"> <tr> <td>00000000</td> <td>00000000</td> </tr> <tr> <td>35533411</td> <td>11433553</td> </tr> </table> B					25533412	21433552	00000000	00000000	00000000	00000000	35533411	11433553
				25533412	21433552											
				00000000	00000000											
				00000000	00000000											
35533411	11433553															
[Création, remont, adjonction] Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession																
CŒFFICIENT DES TRAVAUX <input type="text"/>																
MONTANTS DES SOINS <input type="text"/>																
DATE DU DEVIS <input type="text"/>																
DATE DE L'EXÉCUTION <input type="text"/>																

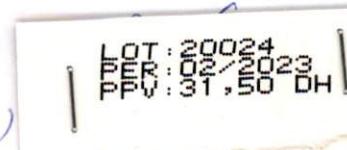
Casablanca le : 22/08/2022 الدار البيضاء في :

M - Néfisse BENTALEB

① Azithromycine 100 mg
 60,00 1 قبضة



② Skins 88
 31,50 1 قبضة 37,



③ Pridell 80 mg
 42,00 3 قبضة 42,00



④ Aspegic 1000 mg
 21,80 1 قبضة 21,80



0522 36 85 33 شارع يعقوب المنصور - إقامة الأطفال. عمارة ب 9 رقم 6. الدار البيضاء. الهاتف :

235, Bd. Yacoub EL MANSOUR - Rézi. Al Anfale - Imm. B 9 N° 6 - Casablanca - Tél. : 0522 36 85 33 - E-mail : dr.asmaadebbagh@gmail.com

IEC : 00159672000016 - INPE : 91044271 - Patente N° : 34819070 - CNSS N° : 6673588

⑤ Doliquine
14100x2
= 28

⑥ Salonyl 45
63,30

TOTAL: 246,60

PPV: 14DH00
PER: 09/23
LOT: J2527

PPV: 14DH00
PER: 05/24
LOT: K1369

ne pas laisser à la portée des enfants.
conserver à l'abri de l'humidité et de la chaleur.

LOT: 210028
DUO: 01/2024
53/30DH

Fabriqué en

Dr Asmaa DEBBAGH
Omnipraticienne
Urgentiste addictologue
235 Bd Yacoub El Manzour
Casablanca Tél: 05 22 36 85 33

PHARMACIE RIHAB
EL MELIANI - FASSI FIGHRI
5, Rue Cadi Bakkar - Casablanca
Tel: 05 22 25 46 85